

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Dans sa séance du 9 avril 2025, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 :

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte de financier unique 2024 dressé par le trésorier, étant conforme aux écritures de la Commune, n'appelant ni observations, ni réserves et dégageant les résultats de clôture de l'exercice 2024 suivant : un excédent de fonctionnement de 505 681,75 € et un excédent d'investissement de 269 438,04 €.

Le Conseil Municipal a pu ainsi procéder à l'affectation des résultats.

- Fiscalité directe locale 2025 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux au titre de l'année 2025 et de maintenir ceux actuellement en vigueur.

- Vote des Subventions 2025 aux associations locales :

Le conseil municipal décide, à la majorité, d'allouer une subvention à chaque association locale ayant sollicité une aide au titre de l'année 2025.

- Vote du Budget Primitif 2025 :

Le budget communal 2025 approuvé, à l'unanimité, s'établit tant en recettes qu'en dépenses :

- en section de fonctionnement à : 2 604 645,73 €

- en section d'investissement à : 2 263 208,66 €

comprenant notamment la rénovation du chœur de l'église, la réfection de diverses voies communales, des travaux de signalisation, la réalisation de la voirie du futur lotissement en prolongement de la Rue Madame de Sévigné, la réhabilitation de l'école primaire, la construction d'une halle sportive attenante, des travaux d'entretien des bâtiments communaux, l'achat de matériels pour le restaurant scolaire et la pose de panneaux photovoltaïques à la salle Polyvalente.

Ces programmes bénéficient d'aides financières de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de Vichy Communauté.

- Rétrocession de l'EPF-Smaf à la Commune de parcelles pour la voirie du futur lotissement

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le rachat des parcelles acquises par l'EPF-Smaf à la Commune pour la réalisation de la voirie du futur lotissement.

- Renouvellement du compte à terme

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à renouveler le compte à terme, ouvert en novembre dernier auprès du Trésor Public à hauteur de 600 000 €, correspondant au recouvrement perçu dans le cadre du litige contre entre la Commune et les Indiens Blancs pour les travaux de l'école primaire.

- Validation des avenants dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les avenants pour des travaux supplémentaires.

- SDE 03 – Eclairage public au lieu-dit « Champoux » et dissimulation de l'éclairage « Rue Fernand Auberger »

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le déplacement d'un foyer existant d'éclairage public au lieu-dit « Champoux » et de valider la dissimulation de l'éclairage « Rue Fernand Auberger » avec la pose de plusieurs candélabres et la réalisation de tranchées.

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Amendes de Police :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Département une subvention au titre du produit des amendes de police pour 2025 pour des travaux de marquage au sol, de signalisation et d'achat de panneaux signalétiques.

- Renouvellement du Projet Educatif de Territoire

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à renouveler la convention du Projet Educatif de Territoire Plan Mercredi.

- Demande de subvention auprès du SDE 03 – Pose de panneaux photovoltaïques :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du SDE03 une aide au développement des énergies renouvelables dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente.